



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2022-233 bis**

Publié le 16 juin 2022

SOMMAIRE

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté modificatif n°1 du 16 juin 2022 portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Flandres

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France



**ARRÊTÉ modificatif n° 1 du 16 juin 2022
portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Flandres**

**La ministre de la santé et de la prévention
Le ministre du travail, du plein-emploi et de l'insertion**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R.121-7 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2022 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie des Flandres ;

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu la modification formulée par la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

A R R Ê T É

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 4 avril 2022 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

2/ En tant que représentants des employeurs

Sur désignation de la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)

Titulaires :

Monsieur Éric LEHOUCK (*arrivée sur siège vacant*) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 16 juin 2022

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale

Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**

**Arrêté portant modification de la composition du conseil économique, social et environnemental
de la région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.4134-2 et R.4134-1 à R.4134-7 ;

Vu la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2015-1917 du 30 décembre 2015 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la refonte de la carte des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux, à leur composition et aux conditions d'exercice des mandats de leurs membres et notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2020 portant nomination de monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2017 modifié fixant la liste des organismes représentés au conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France, le nombre de leurs représentants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 modifié portant composition du conseil économique, social et environnemental de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er septembre 2021 portant délégation de signature à monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France ;

Vu la démission de madame Odile TINTILLIER du 1^{er} mars 2022 en tant que membre du deuxième collège représentant l'union régionale CFDT Hauts-de-France ;

Considérant le courrier du 18 mai 2022 de l'union régionale CFDT Hauts-de-France proposant la désignation de monsieur Julien TAILLEZ en remplacement de madame Odile TINTILLIER ;

Vu la perte de qualité de monsieur Jérémy WILLIEZ, en application de l'article R 4134-1 du code général des collectivités territoriales qui stipule que les représentants d'associations de jeunesse et d'éducation populaire agréées, doivent impérativement être âgés de moins de trente ans, pour représenter les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire au sein du collège des organismes et associations concourant à la vie collective de la région ;

Considérant le courrier du 7 avril 2022, reçu le 19 mai 2022, du président du CRAJEP Hauts-de-France proposant la désignation de monsieur Simon DUNBAR en remplacement de monsieur Jérémy WILLIEZ ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'article 1 de l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2017 portant composition du conseil économique, social et environnemental régional des Hauts-de-France est modifié comme suit :

| 2^{ème} collège : Représentants des organisations syndicales représentatives des salariés | |
|--|---|
| organisation | Représentants |
| Union régionale CFDT | <ul style="list-style-type: none">- M. Tarek BAIS- Mme Nathalie CAGNY- Mme Nathalie CHAPITRE née BEL- M. Franck DELATTRE- M. Gilles DESRUMAUX- M. Stéphane DEVIN- Mme Catherine DUCARNE- M. Julien TAILLEZ (en remplacement de Mme Odile TINTILLIER)- Mme Marie-Thérèse DRUELLE- Mme Nadine GORET- M. Vincent POIRRIEZ- M. Dominique PAQUENTIN- M. Bernard THUILLIER |

| 3^{ème} collège : Représentants des organismes et associations concourant à la vie collective de la région | | |
|---|---|---|
| Rubrique | Organisation | Représentants |
| Famille et solidarités | Mouvements de jeunesse et d'éducation populaire | <ul style="list-style-type: none">- Mme Laure DELIGNIERES- M. Elie PERREY- M. Simon DUNBAR (en remplacement de Jérémy WILLIEZ) |

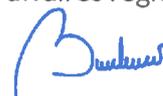
Les autres dispositions restent sans changement.

Article 2

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président de la région Hauts-de-France et au président du conseil économique, social et environnemental régional et qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de L'État dans la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 16 JUIN 2022

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général
pour les affaires régionales



Laurent BUCHAILLAT